

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CIRQUE

SUITE DE LA PAGE 1

village de 1200 âmes, 700 Cris et 500 Inuits se côtoient quotidiennement, sans partager la même langue ni la même culture. Chaque communauté a sa propre commission scolaire et ses propres activités. Pour communiquer entre eux, les gens utilisent l'anglais.

«La cohabitation entre les deux cultures n'est pas toujours évidente», explique M. Savoie. Les frictions sont encore plus importantes chez les jeunes. Ils sont influencés par les médias, par ce qui se passe aux États-Unis et les gangs de rue. Ça leur prend une raison pour occuper le temps. Comme ils sont différents les uns des autres, ça devient un sujet de discorde.

Les problèmes sociaux sont également légion dans ce village qui se nomme Kuujuarapik en inuktituk, la langue des Inuits, ou Grande-Baleine en français. La drogue, l'alcool et le suicide affectent grandement les jeunes. Le professeur Robert Savoie compare la réalité sociale de ce village à celle de Davis Inlet, au Labrador. Un reportage tourné il y a quelques années à Davis Inlet sur l'impact de la drogue et de l'alcool sur les jeunes avait d'ailleurs fortement ébranlé les Québécois à l'époque.

En juin dernier, lors du festival Présence autochtone, qui a lieu chaque année à Montréal, la directrice de l'École de cirque de Verdun, Ginette Prince, et Robert Savoie se sont rencontrés pour la première fois. «Nous avons beaucoup échangé sur nos passions respectives. M. Savoie m'a parlé de ses élèves cris et moi des jeunes qui viennent nous rendre visite à l'École de cirque», raconte Mme Prince.

De cette discussion allait naître un projet: initier pendant une semaine les jeunes Cris à l'art du cirque. Avant d'aller travailler dans le Grand Nord québécois, M. Savoie enseignait dans un centre d'accueil à Saint-Laurent. À l'époque, il avait organisé une activité avec les jeunes du centre et l'École nationale de cirque, ce qui avait donné des résultats positifs.

«La différence avec le projet actuel, c'est que nous sommes en région éloignée et qu'il faut faire venir les gens du cirque ici, ce qui n'était pas évident à faire», explique M. Savoie. Les billets d'avion pour se rendre dans le Grand Nord québécois sont en effet très chers (près de 2000 \$) et les formateurs de l'École de cirque devaient transporter avec eux l'équipement nécessaire à la formation.

La commission scolaire crie finance une partie du projet et M. Savoie a réussi à trouver des commanditaires, dont la compagnie d'aviation Air Creebec. «Ce projet correspondait à l'une des missions de l'école, qui est de rendre accessibles les arts du cirque à un large public et d'aller rejoindre les gens là où le cirque n'est pas accessible», souligne Mme Prince. Trois formateurs de l'École de cirque de Verdun, Michel Legault, Chantale Houle et Françoise Plamondon, se sont donc envolés pour Whapmagostui dimanche.

Depuis plusieurs mois, M. Savoie familiarise les enseignants et les jeunes de son école aux arts du cirque par la présentation de vidéos et de photographies. «Nous avons créé une expectative chez les jeunes et ceux-ci avaient vraiment hâte de recevoir la formation», dit-il.

Les jeunes Cris s'entraînent à l'école le jour. Le soir, les adultes et les enfants des deux communautés sont invités à apprendre à jongler ou à manier le bâton du diable. «Le cirque est un outil pédagogique accrocheur qui demande une grande implication des participants. Il requiert des habiletés physiques, motrices et créatrices, mais il développe aussi des qualités humaines, comme la collaboration.»

Les formateurs qui se trouvent actuellement dans le Grand Nord ont l'intention de respecter les coutumes et les valeurs des deux communautés au cours de la formation. «Ils vont partir de leurs habiletés et utiliser leurs légendes, leurs artefacts. Les Cris et les Inuits sont des gens très humoristiques, qui aiment beaucoup rire. Michel va donc utiliser l'art clownesque, l'humour, pour les intégrer», souligne Mme Savoie. L'objectif final de la formation est la réalisation d'un spectacle qui sera présenté aux deux communautés à la fin de la semaine de formation.

M. Savoie souhaite ouvrir «d'autres perspectives, d'autres avenues reliées à l'éducation, qui peuvent apporter aux jeunes un certain espoir. En matière de travail et d'activités ici, c'est assez limité. Il faut donc être créatif et avoir de l'imagination.»

Pour stimuler les jeunes Cris, M. Savoie a d'ailleurs mis sur pied dès 1998 un atelier de poterie et de céramique dans son école. En 1999, de jeunes Cris sont venus au festival Présence autochtone pour présenter leurs œuvres aux visiteurs. Devant l'enthousiasme des élèves pour cette activité, le professeur a coordonné, la même année, la création d'un site Internet grâce auquel les jeunes artisans cris peuvent maintenant vendre leurs pièces. Le site (www.geocities.com/badabin99/festival.html) a été entièrement conçu par les élèves.

«Les gens peuvent entrer en contact avec les élèves pour acheter leurs pièces. C'est bien pour les jeunes, au chapitre de l'estime de soi, de la connaissance de leur propre culture. Souvent, ils ne se rendent pas compte de la valeur que peut avoir leur culture. Les élèves sont très surpris de voir que les gens de Montréal achètent leurs œuvres. Ça les dépasse. Pour eux, c'est une sorte de motivation», raconte M. Savoie.

Grâce à ce site Internet, les jeunes Cris vendent leurs pièces dans tout le Canada mais également en Europe et aux États-Unis. Outre le fait de renouer avec leur culture, cette activité leur permet aussi de s'initier à l'entrepreneuriat. Cette année encore, de jeunes Cris vont venir présenter leurs œuvres au festival. Ils vont d'ailleurs profiter de ce voyage à Montréal pour poursuivre leur formation en arts du cirque en visitant l'École de cirque de Verdun.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967

Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à distribuer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est employeur et Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ENFANTS

SUITE DE LA PAGE 1

substitutive et qui n'en trouvent pas. On peut penser qu'il y a plusieurs milliers d'enfants laissés à l'abandon de la sorte dans une ville comme Montréal», soutient le D^r Lemay.

En fait, il ne s'agit pas d'enfants orphelins. «Ceux-là sont chanceux!», clame le psychiatre. Ce sont plutôt des enfants nés de parents connus, mais ceux-ci n'apportent cependant aucune présence significative à leur enfant, les privant de l'attention et de l'attachement essentiels à leur développement normal. Mal aimés, ces enfants se débrouillent seuls la plupart du temps, veillent eux-mêmes à leurs besoins primaires et n'ont à peu près aucune attache émotive.

«Il y a toute une cohorte d'enfants d'âge scolaire qui vivote ainsi, qui finit par être oubliée. Plus tard, ces jeunes désinvestis ont de graves séquelles mais courent en plus le risque de devenir eux aussi des parents qui ne prennent pas leurs enfants en charge», plaide-t-il.

C'est notamment le cas de Benoît, un enfant qui, dès l'âge de quatre ans, a présenté des carences importantes et a été pris en charge par les centres jeunesse. Jusqu'à sa majorité, Benoît connaîtra 25 placements différents et croquera des centaines d'intervenants. Ce traitement a à coup sûr aggravé son état, entraînant des troubles de l'attachement et de comportement. Plusieurs de ces enfants s'embrassent ensuite dans la délinquance et la violence, d'autres dans une dépression qui les mènera éventuellement au suicide.

Selon le D^r Lemay, la réponse apportée aux enfants laissés à l'abandon par le système actuel leur fait parfois plus de mal que de bien, compte tenu des placements multiples auxquels ils sont soumis. «Quand on retourne sans cesse ces enfants dans leur milieu naturel, on fait de l'acharnement thérapeutique qui aboutit à une impasse. Pour arrêter ce cercle vicieux, il faut cesser le cortège des placements», affirme ce pédopsychiatre qui croit aux bienfaits de la vie en institution pour une certaine catégorie d'enfants.

Les données scientifiques sur l'importance du phénomène de l'attachement dans la tendre enfance doivent nous mener à changer nos façons d'aider ces en-

fants, plaide-t-il. «On peut continuer à croire au retour dans le milieu naturel pour certaines catégories d'enfants, mais pour d'autres, c'est utopique», insiste ce dernier.

Or, même si le milieu de la protection de la jeunesse tend aujourd'hui à reconnaître qu'une famille de remplacement fait plus de bien à l'enfant qu'une famille naturelle inadéquate, le système tarde à changer. «Entre ce que nous connaissons sur l'attachement et ce que nous faisons, il y a un hiatus. Sans vouloir dénoncer le système, il faut se pencher sur ce qu'on peut faire pour arrêter cette discontinuité», déplore le D^r Lemay.

Comme Le Devoir en faisait état le 8 janvier dernier, cette réflexion sur la discontinuité des services aux enfants mal aimés est d'ailleurs au cœur du processus de révision en cours de la Loi sur la protection de la jeunesse. Pour prévenir les placements à répétition, le législateur envisage de revoir la notion d'autorité parentale afin de permettre aux centres jeunesse d'offrir rapidement un projet de vie permanent à un enfant semi-abandonné.

En vertu de ce concept, un jeune enfant pourrait être déclaré «adoptable» après deux ans ou placé de façon permanente en famille d'accueil, voire en centre de réadaptation, si ses parents ne se montrent pas aptes à en prendre soin à l'intérieur de ce délai. Selon le D^r Lemay, un tel changement à la loi s'impose. «Deux ans, pour un parent, ce n'est pas long, mais pour un enfant de deux ans dont le développement est compromis, c'est une éternité», dit-il.

Malgré leur parcours périlleux, certains de ces jeunes laissés à l'abandon réussissent tout de même à s'en tirer, ajoute ce médecin. Plusieurs exemples d'expériences réussies seront d'ailleurs présentés aux spécialistes réunis lors de ce forum sur l'abandon.

«Présentement, beaucoup de personnes s'occupent de ces jeunes, mais durant de courtes périodes. Cela a un effet pathogène. Les seuls jeunes qui réussissent à s'en tirer ont été suivis longuement, soit par des psychiatres, un travailleur social, soit par une famille d'accueil, qui s'est investie pendant six, sept, huit ans. S'ils ne rencontrent pas une personne significative au cours de leurs 15 premières années de vie, ces jeunes sont cuits», conclut le D^r Lemay.

BLAIR

SUITE DE LA PAGE 1

«Il n'y a eu aucune stratégie déshonorante ou sournoise ou fausse du gouvernement pour divulguer le nom du professeur Kelly» aux médias, a-t-il insisté en reprenant à son compte l'une des principales conclusions du rapport.

«Je demande à ceux qui ont affirmé de manière répétée que j'ai menti là-dessus [...] de retirer cette alléguation complètement et sans équivoque», a ajouté Tony Blair, se tournant en particulier vers le chef de l'opposition conservatrice, Michael Howard. Il a alors été bruyamment encouragé par les députés travaillistes... et hué par l'opposition conservatrice.

Quelques minutes plus tôt, à environ 2,5 kilomètres du parlement de Westminster, le juge Hutton avait rendu ses conclusions dans une salle des Royal Courts of Justice en présence d'une centaine de personnes, majoritairement des journalistes.

Le juge Brian Hutton, homme à la réputation d'intégrité, venait de présenter durant une heure et demie les principales lignes de son rapport, exonérant Tony Blair, son ministre de la Défense, Geoff Hoon, et leurs services.

David Kelly s'était avéré être la source anonyme d'un reportage du journaliste de la BBC Andrew Gilligan, affirmant que le gouvernement avait exagéré la menace des armes de destruction massive (ADM) irakiennes dans un dossier en septembre 2002.

Son identité avait été confirmée, et non pas donnée directement par le ministère de la Défense (MoD) aux journalistes qui avançaient son nom. L'expert en armements, employé du MoD, s'était suicidé dans la nuit du 17 au 18 juillet, une semaine après la révélation de son identité.

La décision du MoD de confirmer le nom de David Kelly à la presse était «fondée sur l'idée que son identité ne pourrait pas rester éternellement secrète», a plaidé lord Hutton. Toutefois, pour le juge, le MoD est «fautive et doit être critiqué» pour ne pas avoir prévenu David Kelly que son nom allait être confirmé à la presse.

Autre satisfaction majeure pour le gouvernement: le rapport a considéré qu'il était légitime pour Downing Street de faire des suggestions sur la formulation de son dossier sur l'arsenal irakien. A condition

que celles-ci soient cohérentes avec les renseignements disponibles des services de renseignement.

En ce qui concerne les alléguations de la BBC affirmant que le gouvernement avait exagéré ce dossier, elles ont été rejetées par le juge.

Le dossier gouvernemental comprenait l'affirmation selon laquelle l'Irak était capable de déployer des ADM dans un délai de 45 minutes. «L'alléguation de M. Gilligan [dans un reportage du 29 mai], selon laquelle le gouvernement savait que la déclaration sur les 45 minutes était fautive avant de la mettre dans le dossier, était infondée», a assené lord Hutton.

Cette critique du journaliste à l'origine de toute l'affaire a été accompagnée de remontrances à tous les échelons de la radiotélévision publique.

La direction de la BBC a été «fautive» et les gouvernements de la chaîne publique auraient dû mener une «enquête plus approfondie» sur les informations d'Andrew Gilligan visant le gouvernement.

Première victime des conclusions cinglantes du rapport Hutton: le président de la BBC, Gavyn Davies, qui a «remis sa démission» hier après-midi. «J'ai été élevé dans l'idée qu'on ne peut pas choisir son propre arbitre et que la décision de l'arbitre est définitive», a-t-il sobrement déclaré.

Enfin, le défunt David Kelly n'a pas non plus été épargné. Le juge l'a décrit comme «un homme d'une nature très secrète, qui n'était pas facile d'aider».

Le Sun, premier tirage quotidien de Grande-Bretagne (3,5 millions d'exemplaires par jour), avait dévoilé l'essentiel du document ultrasecret avant même sa présentation, suscitant un tollé général. Lord Hutton envisage des poursuites judiciaires contre le tabloïd.

Le chef de l'opposition conservatrice, Michael Howard, a lui aussi affirmé qu'il acceptait les conclusions du rapport Hutton et — comme son collègue libéral-démocrate Charles Kennedy — demandé l'ouverture d'une enquête sur les circonstances de l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne en Irak.

«Personne, au gouvernement, ne peut être fier de ce qui s'est passé», a conclu M. Howard. Le pays, au moment opportun, tranchera.

NO FAULT

SUITE DE LA PAGE 1

respectant nos principes», a expliqué Yvon Marcoux lors d'une entrevue accordée au Devoir à ses bureaux de Québec hier. Le ministre n'a cependant pas voulu préciser la modulation envisagée.

Ce n'est pas un hasard si le ministre souhaite circonscrire les poursuites que les victimes de la route pourront intenter. La majorité des chauffards sont insolvable. Selon les chiffres de la SAAQ, 43 % des criminels de la route ne disposent d'aucun revenu alors que 84 % encaissent des revenus de 30 000 \$ ou moins par année. A peine 2 % des conducteurs condamnés ont un revenu annuel supérieur à 50 000 \$. Par exemple, la famille d'un chauffard pourrait écoper pour un crime qu'elle n'a pas commis si les indemnités exigées dans le cadre d'une poursuite au civil n'étaient pas limitées d'une façon ou d'une autre.

En vertu du projet de loi qui sera déposé au printemps, un accidenté de la route pourra poursuivre au civil le chauffard condamné s'il estime que les dommages subis excèdent les indemnités versées par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Qui plus est, Québec entend mettre fin à l'obligation faite à la SAAQ d'indemniser ce criminel et de permettre à l'organisme de lui exiger le remboursement des indemnités versées aux autres victimes de l'accident (droit de subrogation).

Yvon Marcoux a indiqué que son gouvernement respectera cet engagement pris lors de la dernière campagne électorale. Tous les conducteurs responsables d'un acte criminel seront visés par la fin de l'impunité, qu'ils soient récidivistes ou non. «Ce sont des actes criminels graves. Il faut assumer individuellement ses responsabilités là-dessus», a noté M. Marcoux. Environ 300 automobilistes sont reconnus coupables chaque année d'un acte criminel et reçoivent des indemnités de la SAAQ.

Une consultation publique portant sur le projet de loi du gouvernement sur le no fault aura lieu dès le printemps ou à l'été au plus tard.

Le ministre des Transports a réitéré hier que les modifications au régime actuel ne provoqueraient pas une hausse des primes d'assurance, comme le soutient pourtant le Bureau d'assurance du Canada (BAC). Le risque que les compagnies d'assurances devront assumer augmentera et sera donc réparti entre leurs clients, plaide le BAC. «Les assureurs ont créé beaucoup d'inquiétude. Je ne veux pas que les modifications que nous proposons soient la source d'une augmentation générale des primes d'assurance. Les différents groupes pourront faire valoir leur opinion lors de la consultation en commission parlementaire. Et s'il y a lieu de faire des changements, je suis ouvert», a-t-il affirmé. Limiter les montants mis en cause dans les poursuites civiles pourrait contribuer à freiner, en partie du moins, une hausse des primes d'assurance.

La levée de boucliers contre les intentions du gouvernement Charest en cette matière n'est pas justifiée, estime Yvon Marcoux. «On maintient le régime actuel. On crée une exception. C'est tout. On a un préjugé favorable aux victimes qui sont blessées par un chauffard. On va renforcer la responsabilité individuelle. Et ça crée un effet dissuasif. Depuis que les suspensions de permis reliées à des infractions au Code criminel sont plus serrées, les gens y pensent plus. Je pense que ça va être la même chose», a-t-il affirmé.

Or, à la suite d'une séance spéciale de travail tenue le 14 mars 2002 et portant sur l'indemnisation des personnes accidentées ayant commis un acte criminel au volant, une commission parlementaire de l'Assemblée nationale avait conclu que «selon les avis d'experts», il n'y avait aucun effet dissuasif derrière le projet aujourd'hui proposé par le gouvernement libéral.

Le principe de l'indemnisation sans égard à la responsabilité a été introduit par le gouvernement Lévesque en 1978. Le ministre de la Justice, Marc Bellemare, est le plus ardent promoteur d'une révision du no fault au sein du gouvernement Charest. C'est lui qui a convaincu les libéraux d'inscrire la modification du régime actuel dans leur programme électoral.

ARAR

«J'ai été guidée par l'engagement du premier ministre à aller au fond des choses», dit Anne McLellan

SUITE DE LA PAGE 1

Le juge O'Connor aura tout le pouvoir, en vertu de la Loi sur les enquêtes, de tenir des audiences publiques et d'assigner tous les témoins canadiens qu'il jugera utile de convoquer, ce qui pourrait inclure des ministres fédéraux. Par contre, il n'aura pas le pouvoir de convoquer des responsables américains. C'est pourquoi le mandat de cette enquête est de faire la lumière sur les agissements des autorités canadiennes dans l'expulsion et la détention de M. Arar.

On se souviendra que Maher Arar, un Canadien d'origine syrienne, a été arrêté à l'aéroport JFK de New York. Comme les autorités américaines le soupçonnaient d'appartenir au réseau terroriste al-Qaïda, elles l'ont expulsé vers son pays d'origine plutôt que vers le Canada. Il est resté en prison en Syrie pendant un an. Il y aurait été torturé. M. Arar est revenu au Canada en octobre dernier. Aucune accusation n'a jamais été portée contre lui. Par contre, toutes sortes d'allégations anonymes ont été faites dans les médias pour démontrer que l'homme n'était pas aussi innocent qu'il le prétend et que les autorités canadiennes avaient raison de s'intéresser à lui.

Ni la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique Anne McLellan ni le premier ministre Paul Martin n'ont pu dire exactement pourquoi ils lançaient maintenant une enquête publique alors qu'ils avaient repoussé toutes les demandes en ce sens jusqu'à tout dernièrement.

«J'ai observé la situation de très près», a expliqué Mme McLellan. C'est une situation qui a connu, si vous me le permettez, plusieurs rebondissements. Il n'y a pas un événement en particulier qui m'a amenée à faire ma recommandation. J'ai été guidée par l'engagement du premier ministre à aller au fond des choses.»

Quant à M. Martin, il a déclaré: «C'est clair que nous n'avons pas tous les faits. C'est pour cela que la vice-première ministre a décidé de recommander la tenue d'une enquête publique.»

On sait que les événements se sont en effet bousculés au cours de la dernière semaine. D'abord, un journaliste du Ottawa Citizen qui avait écrit sur l'affaire Arar a fait l'objet d'une perquisition par la GRC la semaine dernière dans le cadre de l'enquête criminelle qui a été ouverte sur les multiples fuites anonymes faites dans les médias. La journaliste Juliet O'Neil avait vraisemblablement obtenu un rapport de la GRC sur les activités soi-disant terroristes de Maher Arar. La perquisition a soulevé l'ire de la communauté médiatique, de la famille Arar et de plusieurs députés fédéraux, et la nouvelle a fait le tour du monde.

Ensuite, c'est la présidente de la Commission des plaintes du public contre la GRC, Shirley Heafey, qui a demandé lundi que son organisme obtienne des pouvoirs accrus pour se pencher sur les activités de la GRC reliées à la sécurité nationale. Mme Heafey mène en ce moment une enquête sur les agissements de la GRC dans l'affaire Arar, et plusieurs ont interprété cette sortie comme un aveu d'impuissance à obtenir l'information nécessaire.

Jusqu'à présent, le gouvernement de Paul Martin disait vouloir surveiller le déroulement de cette enquête, tout comme celle du Comité de surveillance des activités du Service canadien de renseignement de sécurité, avant de décider d'ouvrir ou non une enquête publique. Autant Mme McLellan que Paul Martin ont insisté pour dire que la décision d'hier ne discréditait pas pour autant ces deux processus.

«J'avais dit que je voulais voir l'échéancier des résultats, mais pas nécessairement les résultats finaux des examens du [Comité de surveillance du SCRS] ou de la GRC, a expliqué le premier ministre. On sait que, dans le cas de la GRC, ça va prendre beaucoup plus de temps.»

En ce qui concerne les activités de la GRC reliées à la sécurité nationale, la ministre McLellan a d'ailleurs demandé au juge O'Connor de lui faire des recommandations sur les meilleurs moyens d'en assurer la surveillance. Le gouvernement de Paul Martin s'y était engagé lors de son assermentation en décembre dernier.

Enfin, le ministre de la Justice, Irwin Cotler, a reçu le mandat de revoir l'article 4 de la Loi sur la protection de l'information, article en vertu duquel la perquisition chez la journaliste Juliet O'Neil a été effectuée. Cet article interdit la possession et la divulgation d'information secrète. Cette disposition existe depuis 1939 et n'a pour ainsi dire jamais été modifiée, a plaidé la ministre.

Arar se réjouit

Évidemment, Maher Arar et son épouse Monia Mazigh étaient heureux de cette décision hier. «Nous sommes surpris, mais agréablement surpris», a dit Mme Mazigh. Depuis le retour de Maher Arar, en octobre dernier, la famille réclamait une telle enquête publique.

Ils n'ont su que le jour même que le gouvernement avait pris cette décision. M. Arar a tout de même soumis une liste de questions auxquelles il espère trouver réponse dans tout ce processus. Il demande d'ailleurs au juge O'Connor et au gouvernement de le consulter avant de déterminer les paramètres exacts de l'enquête. Ceux-ci seront définis au cours des prochains jours, a fait savoir le juge O'Connor.

M. Arar voudrait notamment que le juge fasse des recommandations quant à la compensation qu'il devrait toucher pour sa mésaventure. Depuis son retour au pays, M. Arar, qui est ingénieur informatique et spécialisé en télécommunications, vit de l'assistance sociale. Il dit qu'avec les soupçons de terrorisme pesant sur lui, il est impossible de se trouver du travail. Il espère que l'enquête «blanchira» son nom.

M. Arar dit comprendre que l'enquête ne puisse pas se pencher sur les décisions prises par les autorités américaines. «Nous avons lancé une poursuite aux États-Unis, et j'espère que je vais obtenir mes réponses là», a-t-il rappelé.

Du côté du Bloc québécois, on demande à ce que l'enquête se penche également sur la perquisition chez la journaliste O'Neil. Enfin, au Parti conservateur, on estime que le gouvernement a pris cette décision pour désamorcer les questions qui auraient fusé lors de la reprise des travaux parlementaires, lundi prochain.

LE DEVOIR

LES SPORTS

HORS-JEU



Jean Dion

Des bidoux

N'importe quel entraîneur-chef de gros football américain vous le dira si d'aventure vous parvenez à le joindre sur son cellulaire, le plus grand risque posé à une performance étincelante le match du Super Bowl venu réside dans le niaiserie qui s'étend tout au long de la semaine qui précède. Que de distractions, messieurs dames, que d'artifices pour vous faire perdre votre Ford focus, comme le psalmodiait le poète. Du monde partout, des partys à ne pas savoir qu'en faire — il paraît que ceux de *Playboy* et de *Maxim*, deux magazines de réflexion et d'analyse avec pas de linges, ou si peu, sont particulièrement digidou, mais pour y être invités, vous devez tout être millionnaire, soit être une madame avec pas de linges ou si peu — et surtout un demi-millier de journalistes.

Qui, bien sûr, posent toujours les mêmes questions et écrivent ensuite des articles pour dire qu'ils sont déçus que les joueurs donnent toujours les mêmes réponses. Et qu'il y a bien trop de journalistes à couvrir ces affaires-là, l'on ne s'entend plus poser les mêmes questions.

Aujourd'hui, tout le monde parle du Super Bowl, ne serait-ce que pour dire qu'il est parfaitement idiot que tout le monde en parle autant. Tenez, savez-vous ce que l'on peut apprendre en se baladant par-ci par-là dans l'infini cyberunivers à la recherche d'information inutile? Non, vous ne le savez pas, aussi me fait-il plaisir de vous le communiquer: il est estimé qu'aux États-Unis, les entreprises essuieront des pertes de productivité de l'ordre de 821 000 000 \$US imputables au temps qu'auront passé leurs employés, sur les lieux de l'ouvrage, à discuter du match.

C'est du moins la conclusion à laquelle en est arrivée la firme de placement new-yorkaise Challenger, Gray & Christmas (en français, Aspirant/Navette, Gris & Noël). Huit cent vingt et un millions. Ce sont des bidoux*, ça, chose. (*Bien oui, avec un x: bidoux, cailloux, choux, genoux, hiboux, joujoux, poux, c'est comme ça, c'est une règle, on n'y peut rien.)

Mais, vous ois-je intervenir avec circonspection, comment diable font-ils pour aboutir à des chiffres semblables? Je dois en convenir, un tel désir sceptique d'aller au fond des choses vous honore.

Or donc, Challenger, Gray & Christmas a posé: chaque salarié états-unien consacrerait en moyenne, pendant la semaine précédant le Super Bowl et le lendemain du match, dix minutes par jour à en causer au boulot — près de la machine à café, par courrier électrique avec les collègues pour que ça ne paraisse pas trop ou tout nu sur la photocopieuse s'il a parié 100 000 \$ sur le bon club.

L'on a ensuite pris le salaire horaire moyen aux USA, 15,52 \$US, et l'on l'a divisé par six pour obtenir la rémunération moyenne aux dix minutes: 2,59 \$US. L'après quoi l'on l'a multiplié ce 2,59 par 52 870 000, soit le nombre estimé de salariés au pays qui regarderont le match du Super Bowl dimanche (62,2 %, soit la proportion d'employés au sein de la population américaine, des 85 millions de personnes qui constitueront l'auditoire total).

L'on sort notre abaque à coulisse en épicea forgé, l'on fait 2,59 X 52 870 000, l'on abaisse la puissance cubique du radical de la dérivée en abscisse, l'on choisit Quatre Pattes Hanover dans la huitième, rouge, impair et manque, les Patriots par 3 et le blitz de la troisième, et paf, que l'on l'en l'obtient-on? Exactly: 136 933 300. Qui nous fait un joli multiplicande alors que l'on s'apprête à déterminer le produit de 136 933 300 X 6 (comme dans 6 jours ouvrables, semaine précédente = 5, lendemain = 1, 5 + 1 = 6), qui s'adonne à l'être 821 millions de beaux billets de l'oncle George W.

Le seul problème étant, vous l'aurez compris, que ce chiffre est erroné. Jusqu'au trognon.

Car il n'intègre pas le temps perdu par les penseurs de chez Challenger, Gray & Christmas à calculer cette donnée ridiculement approximative qui ne veut rien dire et ne sert strictement à rien.

Une chance qu'ici, de par chez nous, nous occupons notre temps de travail à des tâches beaucoup plus profitables, économiquement comme intellectuellement. Comme la rédaction de cette chronique, par exemple.

Mais attention, attention, n'allez pas croire tout ce qu'on raconte, il fut un temps où le Super Bowl était beaucoup moins gros. En 1967, par exemple, lors de la première présentation de l'événement, les pertes de productivité liées au jassage furent estimées à 8,21 \$. À l'époque, les gens se réunissaient tout seuls derrière leur téléviseur, ils ne mangeaient que les os des ailes de poulet et buvaient de l'eau tiède. Les annonces publicitaires elles-mêmes ne montraient que du monde habillé, des chars sur des routes ordinaires et des cartes de crédit qui ne permettaient pas de conquérir le monde en l'achetant.

En plus, il y eut 30 000 billets non vendus pour le match présenté au Los Angeles Memorial Coliseum, ce qui força un black-out télévisuel sur la région (la région de L.A., je le précise pour vos archives). Le spectacle d'avant-match consista en deux gars en combinaisons futuristes munies de propulseurs dans le dos — un peu comme dans *Robin Fusée*, excellente émission d'autrefois — et qui vinrent atterrir à la ligne de 50. Le show de la mi-temps, lui, mit en scène les mégastars qui étaient les orchestres des universités de l'Arizona et du Michigan.

Et à l'occasion de la «journée des médias», un grand total de un (1) reporter se rendit rencontrer Vince Lombardi, le légendaire entraîneur-chef des Packers de Green Bay. On raconte d'ailleurs à travers les branches qu'il posa les mêmes questions que tous les autres, mais comme il était tout seul, cela parut moins. Et il les posa à voix basse, c'était mieux avec M. Lombardi.

Bon, avec tout ça, il ne reste plus d'espace pour s'entretenir de Tom Brady, le quart-arrière des Patriots qui devrait paraître il vous inciter, mesdames, à jeter un œil — et plus si affinités — sur le match. Ni des liens occultes insoupçonnés sidérants entre ce match du Super Bowl et l'actualité politique américaine. Ce sera pour samedi. Où l'on verra que toute est vraiment dans toute.

jdion@ledevoir.com

En route vers les Jeux d'Athènes

Macrozonaris amorcera sa saison samedi

Le sprinter se sent d'attaque

PRESSE CANADIENNE

Après une année 2003 où il a réussi sa percée internationale en battant notamment le recordman mondial de sa spécialité, l'Américain Tim Montgomery, le sprinter Nicolas Macrozonaris se prépare pour sa nouvelle saison internationale qui s'amorcera samedi, à Boston, lors d'une compétition en salle.

Pour Macrozonaris, l'homme le plus rapide au pays, il s'agit là d'une première étape vers les Jeux olympiques d'Athènes.

«Je ne me suis jamais aussi bien préparé. Après les championnats du monde de Paris, j'ai fait mes plans et je me suis bien installé dans mon nouvel appartement. On se prépare pour Athènes et ma saison en salle n'est pas une fin en soi, a expliqué celui qui travaille sous la gouverne de Daniel St-Hilaire. Pour les Jeux olympiques, j'aime y aller par étapes. Faire la finale à Athènes, c'est l'un de mes buts. Une fois en finale, on ne sait pas; je pourrais peut-être gagner une médaille.»

Le contrat qu'il a signé avec un important fabricant sportif lui permet désormais de se préparer dans des conditions optimales.

«Faire la finale à Athènes, c'est l'un de mes buts»

«Ça fait une grosse différence de pouvoir compter sur un entraîneur et un massothérapeute à temps plein. En 2002, c'était vraiment difficile pour un athlète comme moi. Cette année, je peux m'entraîner sérieusement et sans problème.»

En ce qui concerne le relais, où le Lavallois avait été écarté du quatuor des championnats du monde à cause d'une mésentente avec l'entraîneur Glenroy Gilbert, le principal intéressé croit que cette situation ne se reproduira plus.

«J'ai parlé avec Glenroy Gilbert et il m'a dit qu'il avait fait des erreurs. Ce n'est pas seulement lui ou moi qui avons été dans le tort. Si je suis dans la même position cette année, nous allons trouver une entente», promet Macrozonaris.

Le champion canadien du 100 mètres et du 200 mètres, qui s'entraînait spécifiquement pour les sections droites du 4x100 mètres, affirme qu'il modifiera sa façon de se préparer.

«Je vais pratiquer les virages, pas seulement les droites. Je vais être préparé alors il ne devrait pas y avoir de problème. L'an dernier, j'ai paniqué quand j'ai su que j'allais courir la courbe alors que je n'avais pas travaillé ces sections.»

Un amalgame de joueurs qui se complètent

Vétérans et jeunes loups tenaces chez les Panthers de la Caroline

PHILIPPE REZZONICO
PRESSE CANADIENNE

Houston — Bien des gens se demandent comment une formation avec si peu de lustre que les Panthers de la Caroline se retrouve au Super Bowl. Au-delà des analyses sportives, la personnalité et la tenacité de quelques-uns de leurs membres y sont pour beaucoup.

Un bon club est souvent un amalgame de joueurs qui se complètent et qui connaissent sur le plan personnel une saison hors de l'ordinaire. Les Panthers, c'est un peu une équipe de survivants et de nouveaux venus brillants.

Rayon surprises, Jake Delhomme se trouve probablement en tête de liste. Le quart des Panthers natif de la Louisiane est une énigme.

Avec une fiche de 266 passes complétées en 449 tentatives (59,2 %), 19 touchés et 16 interceptions, Delhomme compte parmi les quarts légèrement au-dessus de la moyenne de la NFL.

Quand les Panthers ont fait son acquisition lors de la saison morte, il venait de compléter une autre saison de réserviste avec les Saints de La Nouvelle-Orléans, sa sixième.

Sauf que Delhomme a l'avantage d'avoir deux porteurs de ballon formidables avec Stephen Davis (1444 verges) et DeShaun Foster (429), qui a su prendre la relève de Davis quand ce dernier a été blessé. Opportunisme, certes, et parité aussi.

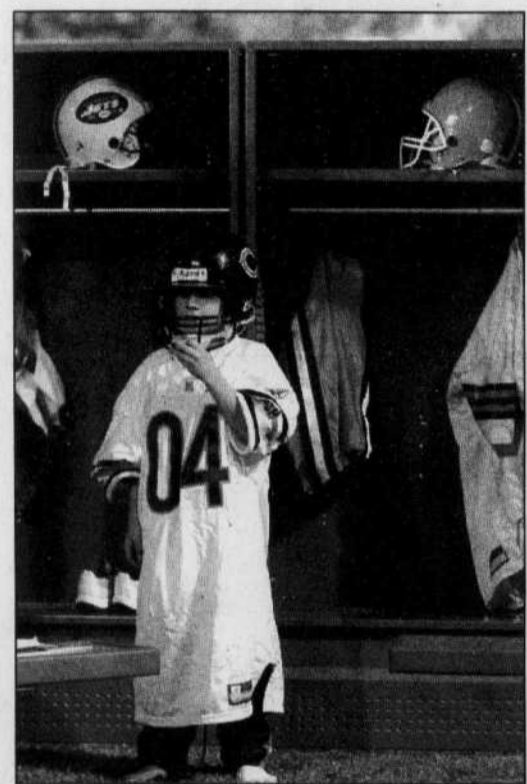
«Tu ne sais jamais de nos jours dans la NFL, dit Delhomme. Chaque équipe a une chance de gagner. J'ai eu ma chance quand je suis venu ici. Je ne pensais pas nécessairement mener le club au Super Bowl, mais quand tu commences à bien jouer, tu ne sais jamais où tu vas t'arrêter.»

Si Delhomme est la vedette inattendue, John Kasay est un peu le survivant. Le botteur de précision des Panthers a raté toute la saison 2000 à la suite d'une opération au genou. Une hernie l'a limité à seulement deux matchs en 2002.

Pour un botteur qui a commencé sa carrière en 1991, cela aurait pu signifier la fin des émissions. Cette saison, il a brillé avec 32 bottés de précision réussis en 38 tentatives, dont quatre pour la victoire.

«Ce qu'il y a de merveilleux dans ce sport, c'est que tu peux être un héros et un zéro d'une saison à l'autre, parfois, d'un match à l'autre, dit Kasay. Je suis enfin en santé et j'ai connu une bonne saison, comme beaucoup de gars dans ce club.»

Les Panthers, c'est aussi la solidité d'une première ligne de défense qui revendique 38 sacs du quart et



JEFF MITCHELL REUTERS

Un vestiaire «grandeur nature» a été installé dans le centre-ville de Houston au grand plaisir de David Willis.

l'émergence de deux recrues, le receveur Steve Smith (1110 verges de gains) et le demi de coin Ricky Manning fils (trois interceptions contre les Eagles en finale d'Association), qui n'étaient pas attendues au banquet final.

Cela posé, Smith et Manning ont peu de choses en commun. Smith, 24 ans, affiche un calme et une maturité bien supérieures à son âge. Posé dans l'attitude, mais franc dans le discours, le jeune étonne.

Manning, en revanche, a déjà une attitude d'emmerdeur. Hier, il s'est pointé avec près d'une demi-heure de retard au point de presse, s'y présentant en survêtement crème et avec des bijoux d'un goût douteux.

Plus frimeur que ça, tu te nommes Deion Sanders!

Internationaux d'Australie

L'élite masculine accède aux demi-finales

ASSOCIATED PRESS

Melbourne — L'élite masculine sera au rendez-vous des demi-finales des Internationaux de tennis d'Australie, demain. Alors que le Suisse Roger Federer a battu l'Argentin David Nalbandian, sa bête noire, mercredi, l'Espagnol Juan Carlos Ferrero a dominé le Marocain Hicham Harazi.

En dominant Nalbandian, huitième tête de série, en quatre manches, 7-5, 6-4, 5-7, 6-3, Federer (n° 2) s'est qualifié pour sa toute première demi-finale à Melbourne.

Si Federer élimine Ferrero (n° 3), demain, il prendra possession du premier rang du classement mondial. Le Suisse délogera ainsi l'Américain Andy Roddick (n° 1), victime du Russe Marat Safin en quarts de finale.

Federer a enregistré seulement sa deuxième victoire en sept duels face à Nalbandian. Hier, il a commis 55 fautes directes comparativement à 50 coups gagnants.

Mais, avec un score de 5-5 et 15-40 lors de la première manche, Federer a récolté quatre as consécutifs. «Ce fut peut-être un moment clef», a-t-il commenté.

Mais pour Hicham Arazi, tombé de l'Australien Mark Philippoussis (No 10) en huitièmes de finale, le rêve est fini.

Espérant franchir pour la première fois les quarts de finale d'un tournoi majeur, Arazi a déchanté contre un Ferrero trop solide, malgré une pubalgie et deux jambes amoindries.

Ferrero, vainqueur à Roland Garros et finaliste à Flushing Meadows en 2003, s'est qualifié pour la première fois en demi-finale à Melbourne grâce à une victoire en trois manches, 6-1, 7-6 (6), 7-6 (5).

Arazi a pourtant eu ses occasions. Il s'est notamment procuré trois balles de manche au deuxième set et deux autres au suivant.

«Je ne pouvais plus sur mes jambes au service car je craignais des crampes que je sentais venir», a expliqué le Marocain.

Le tableau masculin tient donc ses promesses. Roddick sera le seul absent des quatre premières têtes de série dans des demi-finales qui opposeront Federer à Ferrero et Andre Agassi (n° 4) à Safin.

Et ce dernier, de par son talent intrinsèque et son statut d'ancien vainqueur des Internationaux des États-Unis (2000) et de finaliste à Melbourne (2002), appartient à l'élite mondiale.

Coupe Davis

Le Canada affrontera deux des 20 meilleurs joueurs au monde

PRESSE CANADIENNE

Maastricht — Martin Verkerk et Sjeng Schalken, tous deux classés parmi les 20 meilleurs joueurs au monde en simple, ont été nommés au sein de l'équipe de tennis des Pays-Bas qui affrontera le Canada dans un match du groupe mondial de la coupe Davis, les 6, 7 et 8 février à Maastricht.

Verkerk, finaliste des Internationaux de tennis de France en 2003, occupe le 16^e rang au classement mondial tandis que Schalken détient le 17^e échelon. Raemon Sluiter et Paul Haarhuis composeront l'équipe de double.

Le Canada déléguera les Québécois Simon Larose et Frédéric Niemeyer ainsi que les Ontariens Daniel Nestor et Frank Dancevic.

Niemeyer, de Deauville, est le meilleur Canadien au classement mondial en simple, avec une 170^e position. Nestor occupe le septième rang du classement mondial en double.

Le Canada disputera un match du groupe mondial de la Coupe Davis pour la première fois depuis 1992. Les Canadiens n'auront cependant pas la tâche facile puisqu'ils devront jouer sur terre battue, une surface lente.

Le Canada s'est qualifié pour le groupe mondial grâce à une victoire contre le Brésil l'autonome dernier. Le match avait été disputé sur surface dure, au Calgary Corral.

EN BREF

Surenchère en CART

(AP PC) — Dans l'espoir qu'un juge du tribunal des faillites d'Indianapolis penche de leur côté, les propriétaires d'équipes de CART qui cherchent à acheter les actifs de la série en faillite ont présenté hier une proposition bonifiée. Lors de l'audience devant le juge Frank Otte, les partenaires du groupe Open Wheel Racing Series LLC (OWRS) ont fait part de leur intention de verser 3,2 millions \$US pour s'approprier les actifs de la série. Ils ont également manifesté l'intention d'assumer la responsabilité des bourses encore non payées de la saison 2003, ainsi que les contrats en cours. Un avocat représentant les créanciers de CART a confié qu'il préférerait l'offre du groupe représentant OWRS, puisqu'elle équivaut à celle d'Indy Racing League (IRL).

Water-polo: le Canada doit gagner

(PC) — Le Canada doit gagner pour conserver ses espoirs de se qualifier pour les Jeux olympiques après un revers de 8-3 contre l'Allemagne, hier, au tournoi de qualification olympique de water-polo masculin. Les Canadiens, classés 14^e au monde, affrontent maintenant un dossier de deux victoires et deux défaites pour un total de quatre points. Ils occupent la quatrième position du groupe A. Les trois premiers de chaque groupe se qualifient pour la ronde éliminatoire et les trois premiers du tournoi se qualifient pour les Jeux olympiques.

HOCKEY																	
ASSOCIATION DE L'EST						ASSOCIATION DE L'OUEST											
Section Nord-Est						Section Centrale											
	MJ	G	P	N	DP	BP	BC	Pts		MJ	G	P	N	DP	BP	BC	Pts
Toronto	51	27	13	8	3	137	121	65	Detroit	52	28	15	7	2	165	122	65
Ottawa	50	27	13	7	3	170	107	64	St. Louis	49	25	16	7	1	121	116	58
Boston	51	22	14	11	4	124	120	59	Nashville	50	24	18	6	2	118	127	56
Montréal	51	24	19	6	2	124	112	56	Columbus	50	14	26	7	3	103	142	38
Buffalo	52	21	25	5	1	124	133	48	Chicago	51	12	27	7	5	110	148	36
Section Atlantique						Section Nord-Ouest											
Philadelphie	52	25	11	11	5	142	116	66	Colorado	50	29	11	8	2	156	112	68
New Jersey	49	26	12	10	1	115	89	63	Vancouver	51	28	14	7	2	147	115	65
N.Y. Islanders	50	24	20	5	1	142	125	54	Calgary	49	25	17	4	3	117	104	57
N.Y. Rangers	51	19	21	7	4	134	144	49	Minnesota	52	17	20	15	0	112	117	49
Pittsburgh	51	11	32	5	3	101	189	30	Edmonton	51	19	23	8	1	126	134	47
Section Sud-Est						Section Pacifique											
Tampa Bay	49	24	16	6	3	129	111	57	San Jose	50	23	12	11	4	123	104	61
Atlanta	52	21	23	6	2	142	151	50	Dallas	53	24	20	9	0	109	117	57
Floride	52	17	21	11	3	115	139	48	Los Angeles	50	19	15	11	5	130	126	54
Caroline	51	17	23	9	2	95	123	45	Phoenix	49	18	16	13	2	124	126	51
Washington	51	15	29	5	2	120	158	37	Anaheim	50	15	22	8	5	104	131	43

Hier		Demain	
Philadelphie 3	Floride 3	Vancouver à St. Louis, 20h00.	Philadelphie à Pittsburgh, 13h00.
Washington 2	N.Y. Rangers 1	Montréal au Minnesota, 20h00.	Boston à Montréal, 14h00.
St. Louis 1	Atlanta 1	Chicago à Edmonton, 21h00.	N.Y. Rangers à Buffalo, 19h00.
Dallas 5	Ottawa 3	Ottawa à Phoenix, 21h00.	Ottawa à Toronto, 19h00.
Los Angeles à Anaheim	Calgary à San Jose	Colorado à Los Angeles, 22h30.	Floride à N.Y. Islanders, 19h00.
			Vancouver à Washington, 19h00.
			Caroline à Detroit, 19h00.
			Minnesota à Columbus, 19h00.
			Atlanta à Tampa Bay, 19h30.
			New Jersey à St. Louis, 20h00.
			San Jose à Nashville, 20h00.
			Dallas à Phoenix, 21h00.
			Los Angeles à Edmonton, 22h00.
Aujourd'hui		Samedi	
Washington à Caroline, 19h00.	Pittsburgh à Tampa Bay, 19h00.	Nashville à Columbus, 19h00.	New Jersey à Detroit, 19h30.
N.Y. Islanders à Boston, 19h30.			